

## VELEDES INFO n° 25

# Mesures d'accompagnement possibles, en particulier à l'extérieur des magasins

Chers membres VELEDES

En raison des mesures renforcées par le Conseil fédéral vendredi dernier dans la lutte contre le Covid-19, valables à partir du 12.12.2020, il y a inévitablement quelques effets sur le comportement d'achat de la population. Les fêtes de fin d'année approchent à grands pas, surtout pour ces journées très chargées dans le commerce de détail alimentaire, nous souhaitons vous sensibiliser par cette lettre à la mise en œuvre des plans de protection dans l'espace extérieur de votre entreprise.

### Mesures renforcées

- Les magasins sont fermés à partir de 19h00 (service de livraison autorisé jusqu'à 23h)
- Pas de ventes dominicales (service de livraison autorisé jusqu'à 19 heures)
- Restaurants et bars sont fermés à partir de 19h00

Dans le cadre de ces mesures plus strictes et de la réduction du nombre de personnes entrant dans les points de vente, il y aura inévitablement des files d'attente devant les magasins avant les fêtes de fin d'année. Selon le plan de protection existant, vous êtes déjà obligé de garantir la distance de ceux qui attendent.

Pour rappel, depuis le 9 décembre 2020, de nouvelles limites sur la surface de vente s'appliquent, à savoir pour les magasins jusqu'à 30 m<sup>2</sup> de surface de vente nette, une surface de 4 m<sup>2</sup> par personne présente et pour les magasins de plus de 30 m<sup>2</sup> de surface de vente nette, une surface de 10 m<sup>2</sup> par personne présente.

Pour que vous soyez prêt à répondre à cet assaut, nous vous recommandons de prendre en considération les points suivants :

### **Recommandation VELEDES :**

Vous pouvez mettre en place des options d'attente suivantes :

- Signalisations (Auto-collant de sol "Gardez une distance suffisante") pour les clients en attente, afin de garantir la distance de sécurité.
- En exigeant, par exemple, le port de masques dans les files d'attente si la distance de sécurité ne peut être maintenue.
- Pendant les fêtes de fin d'année, affectez éventuellement une personne pour surveiller la mise en œuvre du plan de protection sur l'espace extérieur (par exemple, des étudiants).
- Mettre en place des affiches
- Dans la mesure du possible, ouvrir plus tôt le magasin (selon les directives cantonales)

Informez vos clients sur le "meilleur" moment pour faire leurs achats :

- Si possible, informez vos clients de manière proactive ! Dites à vos clients quand est la fréquentation la plus faible afin de leur offrir le temps de mieux faire leurs achats.

Je vous souhaite encore une agréable saison de l'Avent et restez en bonne santé.

Cordialement vôtre  
Blaise Jan  
Directeur Veledes Romandie